

VIIEME SOMMET DE L’AEC

LA HAVANE: LE 4 JUIN 2016

**PROJET PRELIMINAIRE DE PLAN D’ACTION REVISION 6**

V REUNION DE LA SOUS-COMMISSION POUR LA REDACTION DU PROJET PRELIMINAIRE DE

PLAN D’ACTION POUR LA PERIODE 2016-2018

SIEGE DE L’AEC :LE 9MAI 2016

*Dernière mise à jour: le 3 mai 2016*

**V REUNION DE LA SOUS-COMMISSION POUR LA REDACTION DU PROJET PRELIMINAIRE DE PLAN D’ACTION POUR LA PERIODE 2016-2018**

**PROJET DE PLAN D’ACTION – REVISION 6**

*CUBA : Les tâches assignées dans le présent Plan d’action de l’Association des Etats de la Caraïbe (AEC) seront menées à bien pendant une période de trois ans: 2016, 2017 et 2018. Le Secrétariat présentera des comptes rendus périodiques et des recommandations sur leur exécution au Conseil des Ministres et à ses organes subsidiaires, qui devront décider des actions à entreprendre et des modifications éventuelles à effectuer, en tenant compte des changements et des différentes circonstances qui pourraient surgir.*

*On sait gré aux Etats membres et membres Associés de leur appui constant et inestimable aux projets et activités identifiés dans le présent document.*

1. **TOURISME DURABLE**

**Mise en place et Consolidation de la Zone de Tourisme durable de la Grande Caraïbe (ZTDC)**

Ce domaine de travail comprend notamment la création et la reconnaissance de la Grande Caraïbe comme une région qui favorise le développement du tourisme durable;  en définissant le cadre normatif et réglementaire de la ZTSC et en coordonnant les efforts régionaux qui contribuent à la consolidation de la Région en tant qu’une Zone de Tourisme Durable.

*HONDURAS: Cette première action est intitulée de la même façon que dans le Plan d’action 2013-2014, et on pourrait donc en conclure qu’il n’y a pas eu de progrès les années précédentes en ce qui concerne cette activité. On suggère de l’intituler en fonction de l’objectif que l’on se propose d’atteindre pendant cette période biennale, par exemple : Mise en place des aspects techniques identifiés dans les normes sur l’identification, l’approbation et la catégorisation des destinations qui font partie de la ZTDC, ou de lui donner le titre qui s’appliquerait le mieux.*

Les sept actions principales qui seront entreprises dans ce domaine sont:

* + 1. Poursuite du processus de ratification de la Convention et du Protocole de la ZTDC par tous les Etats Membres et Membres Associés de l'AEC qui ne l’ont pas encore fait

*TRINITE ET TOBAGO :*

*1.1.2 Commander une étude pour déterminer le niveau de compréhension et de prise de conscience de l’initiative ZTDC parmi les membres ainsi que, les besoins de chaque pays Membres par rapport à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques de Tourisme Durable.*

*1.1.3 Créer des alliances stratégiques avec des organisations et des entreprises dédiées à la promotion des destinations touristiques durables en vue d'encourager la commercialisation de la ZTDC.*

*1.1.4 Créer un programme de leaders ZTDC, impliquant des personnes qui militent pour la ZTDC et, qui ont mis en œuvre les indicateurs dans leurs destinations et qui constatent déjà des avantages tangibles, d’encourager d’autres membres à engager à l'initiative.*

1.1.5 Assurer le suivi du Mécanisme de coopération régionale (MCR) qui permet l'application des Indicateurs de Tourisme durable dans les destinations sélectionnées par les Membres et les Associés de l'AEC

*HONDURAS: En ce qui concerne le paragraphe 1.1.2 (1.1.5), on sait qu’il existe une série de paramètres établis, mais il est important d’identifier ceux qui seront appliqués ou bien le cycle d’application: serait-ce tous simultanément ou faut-il plus de deux ans pour une mesure efficace ?*

1.1.6 Développer la validation du niveau des destinations ZTDC de développement durable , en vue d'établir un système de certification **adéquat et durable** dans le cadre des indicateurs du tourisme durable , en tenant compte des processus qui existent dans la région et en évitant la duplication des efforts.

***Note****: Libellé a été modifié le 1.1.3 (1.1.6) sur la base de la demande d'Haïti, qui a été soutenue par la République dominicaine lors de la réunion de la Sous-Commission pour la Rédaction du Projet de Plan d'Action préliminaire 2016-2018.*

*HONDURAS: En ce qui concerne le paragraphe 1.1.3. (1.1.6), obtiendra-t-on ce processus de certification sur la base des indicateurs, ou de quels critères? On suggère de modifier comme suit la rédaction: “Développer le processus adéquat et durable de certification des destinations dans le cadre opérationnel des indicateurs de durabilité touristique jugés prioritaires”*

1.1.7 Promouvoir le développement du tourisme Multidestination dans la ZTDC à condition qu’il soit conforme à l’implémentation des indicateurs du tourisme durable dans les destinations proposées par les Etats Membres et Membres Associés car cela créera une offre pour les destinations du tourisme durable qui peuvent être promues pour des visites sous cette modalité.

*CUBA: Promouvoir le développement du tourisme Multidestination dans la ZTDC à condition qu’il soit conforme à l’implémentation des indicateurs du tourisme durable dans les destinations proposées par les Etats Membres et Membres Associés car cela créera une offre pour les destinations du tourisme durable qui peuvent être promues pour des visites sous cette modalité, dans des stands de la Grande Caraïbe et d’importantes Foires internationales de tourisme.*

*COSTA RICA : Il faudra déterminer s’il existe des fonds économiques disponibles pour procéder à ce type de participation.*

**1.2** **Education et Renforcement des capacités :** Promouvoir la formation et l'éducation en matière de tourisme durable pour le renforcement des capacités des ressources humaines dans les différents domaines du secteur afin d'accroître la compétitivité des destinations dans la région.

*HONDURAS. En ce qui concerne le titre du paragraphe 1.2, et en raison de ce que mentionne le contenu du paragraphe, il vaudrait mieux l’appeler Education et renforcement des capacités. L’éducation permet d’apprendre et la formation de maintenir ou d’améliorer la productivité.*

Les quatre actions principales à entreprendre dans ce domaine sont:

1.2.1 Promouvoir la mise en œuvre d'un Cadre régional pour l'enseignement technique et professionnel et la formation dans la Région

*TRINITE ET TOBAGO : Promouvoir la mise en œuvre d'un Cadre Régional pour l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle dans la Région; qui comprendra l'élaboration d'un programme de formation qui permettra d'obtenir un certificat et est géré sous la modalité des programmes de  « formation de formateurs » afin d’atteindre une plus large audience.*

1.2.2 Elaborer un programme d'échange destiné aux étudiants et aux professionnels de la région pour l'apprentissage des langues en coordination avec le Centre International Guadeloupe pour une approche régionale des langues (CIGAREL), une initiative du Conseil régional Guadeloupe et du Secrétariat d’INTERREG ;

1.2.3 Renforcer les capacités de la sécurité touristique en continuant à échanger des expériences et meilleures pratiques par l’intermédiaire du Groupe de Travail Régional. Ceci aura aussi comme l’objectif la création d’un plan pour la sécurité touristique régionale qui éventuellement accréditera la destination au niveau de la sécurité touristique.

*TRINITE ET TOBAGO :1.2.3 Formuler, en collaboration avec le Groupe de Travail Régional, la Stratégie Régionale de Sécurité du Tourisme, qui comprendra une composante de gestion de crise pour faire face aux menaces potentielles à la sécurité à une destination touristique et que le niveau de sécurité à cette destination sera finalement reconnu.*

1.2.4 Développer le renforcement des capacités en matière de sécurité du tourisme, de poursuivre l'échange d'expériences et de meilleures pratiques à travers des séminaires, des ateliers ou des cours adéquats qui peuvent éventuellement conduire à l'obtention d'un diplôme dans ce domaine.

**1.3 Tourisme communautaire** Soutenirdes initiatives de tourisme communautaire conformément aux décisions découlant de la Réunion de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) des Organisations de tourisme régionales, ainsi que de soutenir le développement des micro, petites et moyennes entreprises liées au tourisme par le biais des partenariats régionaux et de la collaboration afin de contribuer à leur durabilité et leur croissance.

*MEXIQUE : conseille de ne pas mentionner la CELAC dans ce paragraphe afin de mieux positionner l’AEC en tant qu’organisateur de cette activité.*

*VENEZUELA : pense qu’il faut mentionner la CELAC dans ce paragraphe à cause de son importance à l’Amérique Latine et aux Caraïbes.*

*CUBA : suggère que si les deux institutions sont mentionnées, il faut faire un lien entre elles.*

**1.3 Tourisme communautaire** Soutenir les initiatives de tourisme communautaire qui sont mis en œuvre par les Membres et les Membres Associés de l’AEC, afin d’impulser l’inclusion sociale et le développement durable, ainsi que le développement des micro, petites et moyennes entreprises (PME) liées au tourisme par le biais des partenariats régionaux et de la collaboration afin de contribuer à leur durabilité et leur croissance.

*COLOMBIE : 1.3 Tourisme communautaire Soutenir les initiatives de tourisme communautaire ~~conformément aux décisions découlant de la Réunion d’Organisations régionales de tourisme communautaire de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes(CELAC),~~ afin d’impulser l’inclusion sociale et le développement durable, ainsi que le développement des micro, petites et moyennes entreprises liées au tourisme par le biais des partenariats régionaux et de la collaboration afin de contribuer à leur durabilité et leur croissance.*

*COLOMBIE : La Colombie soutient l’observation faite par le Mexique de manière à recommander d'éviter la mention à la CEPALC, pour ainsi lui accorder de l’importance à l'AEC comme entité organisatrice de cette activité.*

Les deux principales actions à entreprendre dans ce domaine sont:

1.3.1 Créer une base de données sur les Projets de Tourisme Communautaire qui existent dans la région et partager des meilleures pratiques et des expériences apprises.

MEXIQUE : Le rôle des réunions des organismes régionaux de tourisme est sujet à discussion au sein de la CELAC et il n’y a pas encore eu de consensus sur la manière dont ils s’articuleront avec les travaux de la CELAC.

***Note:*** *Les changements dans 1.3 et 1.3.1 ont été faits conformément aux suggestions faites à la réunion de la Sous-Commission pour la Rédaction du Projet de Plan d'Action préliminaire 2016-2018.*

1.3.2 Créer une base de données du secteur de l'artisanat dans la Région et soutenir la coordination des activités qui permettront sa consolidation.

*VENEZUELA : 1.4. Tourisme multi-destinations*

*Il est nécessaire que la certification des destinations touristiques soit évaluée par les autorités nationales compétentes et que les décisions prises dans le cadre de l’AEC promeuvent les plans, programmes et projets liés au développement du tourisme durable des Etats Membres par l’intermédiaire d’un plan de coopération dans la Grande Caraïbe.*

***Note:*** *Sur la question du tourisme multi-destination, présentée initialement par la note 401, le délégué du Venezuela a demandé la reformulation de la phrase basée sur une demande de sa capitale.*

1. **DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DES RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES**
   1. **Réduction et Élimination Progressive des Obstacles au Commerce et à l'Investissement dans la Région de la Grande Caraïbe**.

Ce domaine sera axé sur la tenue de Réunions Techniques des Groupes de Travail sur les questions douanières et la facilitation portuaire, y compris celles relatives aux capacités hydrographiques des pays membres.

Les résultats escomptés sont la mise en œuvre du *Projet de Transit International des Marchandises (TIM),* et *du Transport Maritime de Courte Distance (TMCD),* qui englobe l'avancement des activités en matière du développement portuaire ainsi que le renforcement des capacités hydrographiques des autorités compétentes des pays de la AEC (FOCAHIMECA), à travers les Projets financés par le Gouvernement du Mexique, avec des ressources de l’Agence Mexicaine de Coopération Internationale pour le Développement (AMEXCID).

***COLOMBIE:*** …*ainsi que la Formation d’un Groupe de Travail de préférences douanières.*

*Jamaïque : Le développement de ports et les préférences tarifaires réciproques entre les Etats membres de l’AEC, exigent un examen profond des politiques.*

*Jamaïque : Il faudra être précis dans la définition des paramètres des ’hommes et femmes d’affaires ‘ qui profiteront de ce régime.*

* + 1. Projet de Transit International des Marchandises (TIM)

Le TIM a pour objectif de réduire le temps de passage de marchandises en transit, à travers une procédure standardisée permettant d'intégrer en un seul document les informations requises par les autorités douanières (Document Unique de Transport - DUT), migratoires et phytozoosanitaire.

*CUBA : 2.1.1 Projet de Transit International des Marchandises (TIM)*

*Le TIM a pour objectif de réduire le temps de passage de marchandises en transit, à travers une procédure standardisée permettant d'intégrer en un seul document les informations requises par les autorités douanières (Document Unique de Transport - DUT), migratoires et phytozoosanitaire, ceci incluant la soumission par voie électronique des déclarations de marchandises à l’exportation, ce qui aiderait au déroulement des opérations commerciales.*

* + 1. Transport Maritime de Courte Distance (TMCD)

Tandis que le TMCD vise à analyser les obstacles et à identifier les actions concrètes qui contribuent à améliorer l'efficacité opérationnelle des ports dans la région, en cherchant à promouvoir le commerce intrarégional grâce au transport maritime à courte distance, avec un accent particulier mis sur l'appui aux petits ports. Ceci inclut également la création d'une banque de données des besoins ou des demandes d'importation et les offres d'exportation, visant à stimuler et à faciliter la croissance du commerce intrarégional.

* + - 1. Projet pour le Renforcement des Capacité Hydrographiques des États et Territoires de Mésoamérique et de la Caraïbe (FOCAHIMECA).

Enfin, le projet FOCAHIMECA vise à créer ou à renforcer les capacités hydrographiques des États et territoires de Mésoamérique et de la Caraïbe, par le biais de: a.) Le renforcement de la base de données bathymétriques des zones maritimes; b) la garantie de la sécurité de la navigation des navires marchands et touristiques entre les ports; et c) la création et/ou le renforcement de l'efficacité des routes de navigation et d'infrastructure portuaire qui favorisent le développement maritime et économique basée sur les informations recueillies.

*CUBA : Projet pour le Renforcement des Capacité Hydrographiques des États et Territoires de Mésoamérique et de la Caraïbe (FOCAHIMECA).*

*Enfin, le projet FOCAHIMECA vise à créer ou à renforcer les capacités hydrographiques des États et territoires de Mésoamérique et de la Caraïbe, par le biais de: a.) Le renforcement de la base de données bathymétriques des zones maritimes; b) la garantie de la sécurité de la navigation des navires marchands et touristiques entre les ports; c) la création et/ou le renforcement de l'efficacité des routes de navigation et d'infrastructure portuaire qui favorisent le développement maritime et économique basée sur les informations recueillies et d) la formation de spécialistes de nos Etats à l’utilisation des technologies actuelles pour la réalisation de levés bathymétriques et la production de cartes nautiques électroniques qui contribueraient à garantir la sécurité de la navigation maritime et à accroître l’efficacité des services hydrographiques.*

***COLOMBIE:******2.1.3 Formation d’un Groupe de Travail de préférences douanières*** *:*

*Former un Groupe de Travail   de préférences douanières chargé de recueillir et d’analyser des informations en vue de faire une proposition sur l’octroi des préférences douanières parmi les pays de la Caraïbe.*

*L’objectif du Groupe de Travail sera de faciliter l’intégration économique des pays membres, et d’avancer l’expansion économique et la diversification des échanges commerciaux entre ces pays par l’intermédiaire d’un mécanisme pertinent d’octroi des préférences douanières, tenant compte des irrégularités des marchés.*

*COLOMBIE :* ***2.1.3*** *L'intention est que ce groupe tout d'abord rassemble l'information économique, commerciale, tarifaire et des Accords commerciaux entre les pays et, avec cette information propose un mécanisme qui pourrait être similaire à celui de préférences tarifaires régionales de l'ALADI – PAR (AR.PAR No.4), où les pays accordent des préférences tarifaires fixes aux produits originaires conformément à la catégorie des pays à laquelle a été classé (faible développement économique, développement intermédiaire, d’autres pays).*

*Ce tableau illustre le mécanisme de l'ALADI :*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Pays bénéficière**  **Pays donneurs** | ***Pays en développement économique relatif à faible niveau*** | ***Pays en développement intermédiaire*** | ***Restant des pays membres*** |
| ***Pays en développement économique relatif à faible niveau*** | ***20*** | ***12*** | ***8*** |
| ***Pays en développement intermédiaire*** | ***28*** | ***20*** | ***12*** |
| ***Restant des pays membres*** | ***40*** | ***28*** | ***20*** |

*Ce mécanisme de l'ALADI couvre la plupart de l'univers tarifaire, commence avec des très petits pourcentages de préférences (ensuite peuvent être approfondis), tient compte des secteurs sensibles de chaque pays et permet de traitements différentiels, permet également d'établir des listes de dérogations temporaires, facilite l'élimination des restrictions non tarifaires, et les pays peuvent s’intégrer lentement.*

* 1. **Promotion de Micro-, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) dans la Grande Caraïbe**.

Les activités visant à la promotion des MPME sont réalisées par le *Programme Conjoint de Coopération pour le Développement et le Renforcement des MPME de la Région de la Grande Caraïbe*, avec l'appui financier et technique du Gouvernement de la Colombie, par l'intermédiaire de son Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, de l'Agence Présidentielle de Coopération Internationale (APC-Colombie), et d'autres institutions ayant une expérience dans ce domaine.

*COLOMBIE : 2.****2 Promotion de Micro-, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) dans la Grande Caraïbe.***

*Les activités visant à la promotion des MPME sont réalisées par le Programme Conjoint de Coopération pour le Développement et le Renforcement des MPME de la Région de la Grande Caraïbe, avec l'appui financier et technique du Gouvernement de la Colombie, par l'intermédiaire de son Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, de l'Agence Présidentielle de Coopération Internationale (APC-Colombie), et d'autres institutions ayant une expérience dans ce domaine.*

*La proposition de création du Programme Conjoint de Coopération pour le Développement et le Renforcement des MPME est conçue pour explorer la possibilité de convenir un programme de coopération Sud-Sud à caractère régional, qui représenterait pour les micro, petites et moyennes entreprises caribéennes un premier échelon vers des marchés plus élargis, dans le but de promouvoir les opportunités commerciales que les entreprises des pays membres peuvent offrir, et de favoriser le développement de chaînes régionales de valeur qui nous permettraient de mieux réussir à l’intégration au reste du monde, sur la base des échanges et du renforcement des capacités techniques, des expériences et connaissances entre les pays.*

*COLOMBIE : 2.2 L’objet de ce paragraphe est de fournir davantage de renseignements sur le Programme Conjoint de Coopération pour le Développement et le Renforcement des MPME de la Région de la Grande Caraïbe.*

* + 1. **Programme Conjoint de Coopération pour le Développement et Renforcement des MPME de la Région de la Grande Caraïbe**

Les actions seront orientées vers:

* + - 1. Le renforcement des capacités institutionnelles pour le développement des politiques et programmes;
      2. La conception des instruments financiers et non financiers pour entrepreneurs et MPME, et
      3. La promotion du commerce pour les MPME des Pays Membres de l'AEC.

**2.3 Promotion de la convergence et de l'approfondissement du commerce au sein de l’AEC à travers de nouveaux schémas**.

Celle-ci envisage la production de bulletins économiques, l'identification de voies possibles pour le commerce et les flux d'investissement.

De la même manière, la mise en œuvre de Cours, Séminaires et Ateliers de Formation destinés à élargir et à renforcer la connaissance des thèmes liés au commerce dans la Région de la Grande Caraïbe, avec l'assistance technique des organisations internationales spécialisées, et des institutions des pays de la Région, transférant des bonnes pratiques mises en application.

*JAMAÏQUE: En ce qui concerne 2.4 sur la Promotion de la Convergence et de l'Approfondissement du Commerce au sein de l’AEC grâce à de Nouveaux Schémas, et 2.5 sur le Renforcement de la Formation des Capacités Commerciales au sein de la Région bonne note est prise de la proposition du Mexique d’amalgamer ces paragraphes. En outre, nous sommes d'avis que la proposition d'un bulletin / moniteur du commerce pour effectuer le suivi des capacités commerciales intra-AEC au paragraphe 2.4, doit être maintenue dans le Plan d’Action.*

*CUBA: 2.4 Forum d’Affaires pour la Grande Caraïbe: Ce forum vise à promouvoir le commerce, l'investissement et le partage des connaissances parmi les hommes et femmes d'affaires et les entrepreneurs généraux de la Grande Caraïbe. Cuba se propose d'accueillir cet événement à Santiago de Cuba en 2017.*

*VENEZUELA : 2.3 Promotion de la convergence et de l'approfondissement du commerce au sein de l’AEC à travers de nouveaux schémas.*

*Celle-ci envisage la production de bulletins économiques, l'identification de voies possibles pour la croissance du commerce équitable, le renforcement des capacités productives, une complémentarité intra-régionale et les flux d'investissement.*

1. **TRANSPORT**

Le programme **« Unification de la Caraïbe par voie aérienne et maritime »** sera mis en œuvre par le biais d’activités dans le domaine du transport aérien et maritime, susceptibles de contribuer de manière efficace, à l’expansion du commerce et des investissements au sein de la Caraïbe, du tourisme multi-destinations, et de la coopération fonctionnelle en général entre les États Membres et Membres Associés de l’AEC.

*JAMAÏQUE : Ayant noté l’emploi de l’expression “susceptibles de” à la deuxième (2) ligne du paragraphe ci-dessus, nous recommanderions l’expression “dirigées à”. Le mot “susceptible” a une connotation qui évoque quelque incertitude.*

*La connectivité dans la Caraïbe a été un point récurrent, par conséquent la Jamaïque soutiendra toujours les efforts et les actions que réalise l’AEC par le biais du programme « Unification de la Caraïbe par voie aérienne et maritime ». En tant que nation qui dépend du tourisme, le tourisme multi-destination revêt aussi pour nous un intérêt particulier.*

*HONDURAS: On suggère de tenir compte de l’élément suivant : quels ports et combien d’entre eux seront inclus dans le programme, afin qu’ils répondent aux conditions exigées pour une certification complète.*

*On juge opportun de signaler que plusieurs études sur le trafic maritime dans certaines zones de la Caraïbe ont déjà été réalisées par la Commission centraméricaine pour le transport maritime (COCATRAM), pour évaluer la possibilité d’unir les efforts et éviter la duplication des tâches.*

*VENEZUELA : Le programme* ***« Unification de la Caraïbe par voie aérienne et maritime »*** *sera mis en œuvre par le biais d’activités dans le domaine du transport aérien et maritime, susceptibles de contribuer de manière efficace, à l’expansion du commerce et des investissements au sein de la Caraïbe, du tourisme multi-destinations , (au paragraphe 1.1.4. fut écrit que concernant les Multi-Destinations il serait conseillé de maintenir l'uniformité du format tout au long du document), ainsi que et de la coopération fonctionnelle en général entre les États Membres et Membres Associés de l’AEC.*

Résultant du Plan d’action de Pétion Ville et prenant note des résultats de la Stratégie portuaire et maritime récemment conclue, la Direction concentrera son attention, au cours de la période, sur le renforcement des capacités des ports dans la région, et contribuera à la réduction des risques par l’amélioration de l’aide à la navigation et des cartes dans le bassin des Caraïbes au sens large. À cette fin, les actions suivantes seront entreprises :

*CUBA : Résultant du Plan d’action de Pétion Ville et prenant note des résultats de l’étude réalisée pour la conception de la Stratégie portuaire et maritime récemment conclue, la Direction concentrera son attention, au cours de la période, sur le renforcement des capacités des ports dans la région, et contribuera à la réduction des risques par l’amélioration de l’aide à la navigation et des cartes dans le bassin des Caraïbes au sens large. À cette fin, les actions suivantes seront entreprises :*

* 1. **Cartes de routes maritimes de la Grande Caraïbe**. Mettre en œuvre des Phases IV et V des Cartes de routes maritimes de la Grande Caraïbe afin de montrer les services existants de transport maritime, leur fréquence et l’emplacement des différents agents des compagnies maritimes dans le cadre de la carte interactive existante qui est mise à jour systématiquement et rendue disponible sur le site web de l’AEC.

*CUBA : Mettre en œuvre les Phases IV et V des Cartes de routes maritimes de la Grande Caraïbe afin de montrer les services existants de transport maritime des lignes régulières de porte-conteneurs, leur fréquence et la localisation des différents agents des compagnies maritimes par ports d’escale dans le cadre de la cartes interactive existant sur les pages Web de l’AEC, la COCATRAM et l’AMP qui sont mises à jour systématiquement.*

*HONDURAS: On suggère d’examiner les études sur les Routes maritimes et les aides à la navigation réalisées par la COCATRAM. Et aussi de tenir compte de la possibilité que les pays puissent ratifier les Accords d’indemnisation civile, car ce sont des routes commerciales.*

* 1. **Stratégie portuaire et maritime de la Grande Caraïbe.** Mettre en œuvre du plan stratégique pour le développement maritime et portuaire de la Grande Caraïbe, afin de disposer d’un secteur maritime compétitif, capable de répondre aux besoins du commerce extérieur de la Grande Caraïbe, y compris la promotion et le développement des infrastructures portuaires en mesure de soutenir efficacement l’augmentation du trafic prévue avec l’expansion du Canal de Panama en 2016.

*CUBA : Concevoir un Plan directeur sur la base du diagnostic portuaire préliminaire réalisé par la société-conseil hollandaise MTBS et exécuter celles des actions qui sont liées au développement des petits ports maritimes de la Grande Caraïbe, afin de disposer d’un secteur compétitif, capable de répondre aux besoins du commerce extérieur de la région y compris la promotion et le développement des infrastructures portuaires en mesure de soutenir efficacement l’augmentation du trafic prévue avec l’expansion du Canal de Panama en 2016 et du Canal interocéanique du Nicaragua.*

*COSTA RICA : 3.2 À ce jour, il n'y a pas de certitude que le canal va être construit, ni quand sera le démarrage des travaux, dont il a été jugé inutile d’inclure dans le document.*

*HONDURAS: On suggère de tenir compte de la stratégie pour l’Amérique centrale mise au point par la COCATRAM, pour éviter la duplication des efforts, car des questions telles que le développement des ports et l’insertion du Trafic maritime à courte distance (TMCD) y sont envisagées.*

*VENEZUELA :* ***Stratégie Portuaire et Maritime de la Grande Caraïbe.*** *Établir un plan stratégique pour le développement maritime et portuaire de la Grande Caraïbe, afin de disposer d’un secteur ~~maritime~~ compétitif, capable de répondre aux besoins du commerce extérieur de la Grande Caraïbe, et ~~y compris la promotion et le développement des infrastructures portuaires~~ en mesure de soutenir efficacement l’augmentation du trafic prévue, parmi d’autres; avec l’expansion du Canal de Panama en 2016.*

* + 1. **Cours sur la Gestion supérieure des ports**. Conformément aux conclusions de l’Étude sur les stratégies portuaires et maritimes de la Grande Caraïbe, qui a établi le renforcement des capacités de haut niveau particulièrement dans les ports de Niveau III, le projet inclura la réalisation des activités de formation dans les domaines clés identifiés suite à des consultations avec des autorités portuaires régionales.
    2. **Développement des petits ports par la coopération**. Améliorer l’efficacité des ports plus petits (Niveau 3) dans la Grande Caraïbe par la promotion de la coopération institutionnelle par l’intermédiaire des agences telles que l’Association des administrations portuaires de la Caraïbe (PMAC).

*CUBA* ***3.2.3 : Conception et présentation du Plan directeur*** *au**Comité Spécial sur le transport et, une fois validé, au Conseil des Ministres pour étudier avec les décideurs les possibilités de mise en œuvre d’actions futures aux niveaux national et régional.*

* 1. **Faire avancer le thème de la Connectivité**. Travailler vers l’établissement d’un cadre d’activités avec des partenaires internationaux pour aborder et faire avancer des questions concernant la connectivité aérienne et maritime dans la région de la Grande Caraïbe.
     1. **Accord de Transport aérien entre les États Membres et Membres Associés de l’Association des États de la Caraïbe.** Continuer de promouvoir la mise en œuvre et l’actualisation de l’Accord afin de répondre au besoin d’une politique d’aviation générale pour la Grande Caraïbe, établissant un cadre juridique et de coopération susceptible d’offrir plus d’options de services aériens avec la réduction des coûts et des tarifs, l’augmentation du nombre de routes et de transporteurs et l’amélioration des services ; tout en satisfaisant aux critères les plus élevés de sécurité et de sûreté des opérations de l’aviation civile internationale. Définir des actions de coopération avec des agences internationales dans la sphère du transport maritime et de l’aviation afin d’améliorer et de faciliter la connectivité au sein de la région.

*MEXIQUE : Le transport maritime ne fait pas l’objet de l’Accord sur le transport aérien de l’AEC.*

*CUBA : 3.3.1 Accord de Transport aérien entre les États Membres et Membres Associés de l’Association des États de la Caraïbe. Continuer de promouvoir la mise en œuvre et l’actualisation de l’Accord afin de répondre au besoin d’une politique d’aviation générale pour la Grande Caraïbe, établissant un cadre juridique et de coopération susceptible d’offrir plus d’options de services aériens avec la réduction des coûts et des tarifs, l’augmentation du nombre de routes et de transporteurs et l’amélioration des services ; tout en satisfaisant aux critères les plus élevés de sécurité et de sûreté des opérations de l’aviation civile internationale. ~~Définir des actions de coopération avec des agences internationales dans la sphère du transport maritime et de l’aviation afin d’améliorer et de faciliter la connectivité au sein de la région.~~*

*CUBA :3.3.2 Définir des actions de coopération avec des agences internationales dans la sphère du transport maritime et de l’aviation afin d’améliorer et de faciliter la connectivité au sein de la région.*

* + 1. **Convoquer des réunions d’experts sous le thème de la connectivité.** Établir un cadre d’activités pour aborder des questions sur la connectivité dans la région de la Caraïbe.

*CUBA : 3.3.3: Établir un cadre d’activités pour aborder des questions sur la connectivité dans la région de la Caraïbe. Contribuer à la validation du Plan directeur conçu comme faisant partie de la stratégie maritime portuaire.*

*MEXIQUE : Etant donné que les ressources de l’AEC sont limitées, on suggère que ce paragraphe soit plus spécifique. Par exemple, au lieu de laisser ouverte la possibilité de réunions d’experts, peut-être vaudrait-il mieux convoquer un colloque sur la question de la connectivité comme celui qui a été réalisé pour la Commission de la mer des Caraïbes, pour qu’il propose les idées initiales et qu’on puisse, à partir de là, poursuivre les travaux dans le cadre du Comité Spécial sur le transport.*

*JAMAÏQUE : Il faut avoir un plan d’action défini pour parvenir à ce que l’accord soit ratifié par la majorité des états qui l’ont signé.*

1. **RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES**

Eu égard à la vulnérabilité de nos pays et territoires aux catastrophes liées aux phénomènes naturels, l’AEC vise à favoriser la coopération internationale et le renforcement des compétences dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes. Après un examen approfondi des accords internationaux, tels que le Cadre de Sendai et l’élan vers l’intégration des données géospatiales dans la planification afin de réaliser les Objectifs de développement durable, la Direction se concentrera sur le développement des compétences géospatiales, des infrastructures de données spatiales et des outils de modélisation au cours de la période. À cette fin, les actions suivantes seront entreprises :

*HONDURAS: Vu son importance, on suggère d’incorporer ce paragraphe à la question de l’adaptation au changement climatique.*

*MEXIQUE: Eu égard à la vulnérabilité aux catastrophes liées aux phénomènes naturels existant dans nos pays et territoires, l’AEC vise à favoriser la coopération internationale et le renforcement des compétences dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes. Après un examen approfondi des accords internationaux, tels que le Cadre de Sendai et l’élan vers l’intégration des données géospatiales dans la planification afin de réaliser les Objectifs de développement durable, la Direction se concentrera sur l’évaluation et l’identification des risques à l’aide de systèmes géospatiaux, la mise en place d’infrastructures de données spatiales et des outils de modélisation au cours de la période. À cette fin, les actions suivantes seront entreprises :*

*CUBA : Eu égard à la vulnérabilité de nos pays et territoires aux catastrophes liées aux phénomènes naturels, l’AEC vise à favoriser la coopération internationale et la formation à la gestion des risques de catastrophes.*

*Compte tenu de l’objectif 11 “Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables” de l’Agenda 2030 pour le développement durable et de l’élan donné à l’intégration des données géospatiales dans la planification afin de réaliser les Objectifs de développement durable, la Direction se concentrera sur le développement des compétences géospatiales, des infrastructures de données spatiales et des outils de modélisation au cours de la période. À cette fin, les actions suivantes seront entreprises :*

*VENEZUELA :* ***RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES***

*Eu égard à la vulnérabilité de nos pays et territoires aux catastrophes liées aux phénomènes naturels et la nécessité de développer un système de protection contre les catastrophes naturelles qui frappent la Caraïbe, l’AEC vise à favoriser la coopération internationale et le renforcement des compétences dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes.*

*Après un examen approfondi des accords internationaux, des objectifs de l’Agenda 2013 pour le Développement Durable ~~de tels que le Cadre de Send~~ai et l’élan vers l’intégration des données géospatiales dans la planification afin de réaliser les Objectifs de Développement Durable, la Direction se concentrera sur le développement des compétences géospatiales, des infrastructures de données spatiales et des outils de modélisation au cours de la période. À cette fin, les actions suivantes seront entreprises :*

**4.1 Projet de poursuite de SHOCS II.** Mettre en œuvre un projet de poursuite de SHOCS II en utilisant les fonds fiduciaires de l’OMM fournis par le Gouvernement finlandais. Cette phase est destinée àaméliorer le rôle et renforcer les capacités des Institutions météorologiques et hydrométéorologiques nationales et des Agences de gestion des catastrophes dans les États Membres de l’AEC.

*CUBA :* ***(nouveau titre) II Phase du Projet de renforcement des services et opérations hydrologiques et météorologiques dans les petits Etats insulaires en développement de la Caraïbe et du Système d’alertes précoces (en anglais Strengthening Hydrometereological Operations and Services in the Caribbean small island developing states (SHOCS)- Early Warning System)****[[1]](#footnote-1) en utilisant les fonds fiduciaires de l’OMM fournis par le Gouvernement finlandais. Cette phase est destinée à**améliorer le rôle et renforcer les capacités des Institutions météorologiques et hydrométéorologiques nationales et des Agences de gestion des catastrophes dans les États Membres de l’AEC grâce à la consolidation de leurs systèmes d’alerte précoce et à une meilleure préparation pour atténuer les impacts des dommages naturels.*

*CUBA****: Note:*** *On suggère que cette action devienne le point (4.4).*

* 1. **Diplôme international (virtuel) de Gestion des risques et de Réduction des catastrophes**. Ce diplôme vise à améliorer les compétences des officiels, des décideurs et des parties prenantes qui appartiennent à des institutions de gestion des risques dans les États Membres de l’AEC.

*COLOMBIE : En ce qui a trait à cette question, la Colombie exprime qu’elle n’est pas en état de développer une deuxième phase. Cependant, la Colombie réaffirme qu’elle est disposée à appuyer techniquement l’élaboration des contenus du programme de diplôme.*

*En outre, elle suggère de reformuler l’intitulé en le réduisant comme suit : « Diplôme International de Gestion de Risques de Catastrophe »*

*MEXIQUE: Ce diplôme visera à améliorer les compétences des officiels, des décideurs et des parties prenantes qui appartiennent à des institutions de gestion des risques dans les États Membres de l’AEC*

*CUBA****: Note :*** *Ceci deviendrait le point 4.5.*

* 1. **Projet des Caraïbes de l’UN-GGIM.** Ce projet, développé par l’Institut National de la Statistique et de la Géographie du Mexique, présentera les États de la Caraïbe à l’Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et aidera à lier les pays au cadre géodésique mondial, tout en améliorant les capacités en matière de SIG, l’Infrastructure de données spatiales et son utilisation au niveau de la planification dans la région.

*CUBA :* ***Note:*** *Ceci deviendrait le point 4.6.*

* 1. **Plateforme de l’information territoriale de la Caraïbe pour la prévention des catastrophes**. Ce projet continuera à s’appuyer sur les améliorations apportées dans le projet de l’UN-GGIM et mettra au point, avec l’aide des partenaires régionales, une carte en ligne basée sur le SIG pour le partage et la gestion des informations dans l’ensemble de la Caraïbe.

*CUBA :* ***Note****: Ceci deviendrait le point 4.7.*

*Cuba : 4.8 Cours sur place de “Gestion des risques au niveau local” pour les Etats membres de l’AEC.*

***Note:******Ce cours sur place destiné aux pays de la CARICOM aurait lieu en 2017 au Centre de création de capacités pour la réduction des risques de catastrophes et l’adaptation au changement climatique et serait organisé par l’Agence pour l’environnement du ministère de la science, la technologie et l’environnement de la République de Cuba.***

*COLOMBIE****: Plateforme de l’information territoriale de la Caraïbe pour la prévention des catastrophes****. Ce projet continuera à impulser les améliorations dans le projet de l’UN-GGIM et mettra au point, avec l’aide des partenaires régionaux, une carte en ligne basée sur le SIG pour le partage et la gestion des informations dans l’ensemble de la Caraïbe.*

*MEXIQUE****: (PITCA)****. Ce projet, dirigé par le Centre national pour la prévention des catastrophes du Mexique, prendra l’UN-GGIM comme base d’information et de systèmes continuera à s’appuyer sur les améliorations apportées dans le projet de et mettra au point, avec l’aide des partenaires régionales, une analyse multirisques basée sur le SIG pour le partage et la gestion des informations dans l’ensemble de la Caraïbe.*

*HONDURAS: On suggère de le lier à un plan d’action pour la prévention et l’atténuation des risques.*

**4.5 Aborder les vulnérabilités régionales**. Définir des activités de coopération avec d’autres agences pour contribuer aux instruments internationaux et aux processus relatifs à la RRC, ainsi que développer des actions pour aborder les questions de vulnérabilité au sein de la Région de la Grande Caraïbe en utilisant les dispositions du Cadre d'action pour l’après 2015 et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, en plus d'autres instruments relatifs à ce sujet qui sont reconnus et appliqués par les États Membres de l'AEC.

*MEXIQUE*: *Définir des activités de coopération avec d’autres agences pour contribuer aux instruments internationaux et aux processus relatifs à la RRC, ainsi que développer des actions pour aborder l’analyse de la vulnérabilité au sein de la Région de la Grande Caraïbe en utilisant les dispositions du Cadre d'action pour l’après 2015 et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, en plus d'autres instruments relatifs à ce sujet qui sont reconnus et appliqués par les États Membres de l'AEC.*

***Cuba : 4.5 Réduction des vulnérabilités régionales****. Définir des activités de coopération avec d’autres agences régionales conduisant à la RRC dans Région de la Grande Caraïbe, en utilisant les dispositions du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, adopté au Japon le 18 mars 2015,plus d'autres instruments relatifs à ce sujet qui sont reconnus et appliqués par les États Membres de l'AEC.*

***Note:*** *Nous recommandons de placer cette action au point 4.1 en raison de son caractère général*

**4.5.1 Convoquer des Réunions d’experts autour du thème de la vulnérabilité**. Identifier les activités à l’appui des Principes directeurs et des Priorités d'action sous le Cadre de Sendai à être réalisées par les pays de la région, et à établir les priorités pour une feuille de route en vue de sa mise en œuvre.

*CUBA : 4.5.1* ***Réunion d’experts autour du thème de la vulnérabilité****. Identifier les activités à l’appui des Principes directeurs et des Priorités d'action sous le Cadre de Sendai à être réalisées par les pays de la région, et à établir les priorités pour une feuille de route en vue de sa mise en œuvre.*

*CUBA :* *Note: Nous recommandons de placer cette action indépendante à la suite de la suivante, ce serait le point 4.3.*

* + 1. **Convoquer le Symposium d’experts régional sur la Vulnérabilité**. Améliorer la résilience de la région face aux aléas naturels en identifiant les principales activités à être menées par les agences de gestion des catastrophes et le gouvernement.

*MEXIQUE : 4.5.2 Convoquer le Symposium d’experts régional sur la Vulnérabilité. Réduire la vulnérabilité de la région face aux aléas naturels en identifiant les principales activités à être menées par les agences de gestion des catastrophes et le gouvernement. Proposer des politiques régionales pour la réduction des risques de catastrophes, basées sur l’identification d’activités clés, qui seraient réalisées par les agences gouvernementales pour la gestion des catastrophes des pays membres et harmonisées par rapport aux normes internationales, et qui auraient pour cadre de référence des systèmes d’information géographique tels que l’UNGGIM : Projet Caraïbe, la Plateforme d’information territoriale de la Caraïbe pour la prévention des catastrophes(PITCA) et le projet de renforcement des opérations et des services hydrométéorologiques dans les Petits Etats insulaires en développement de la Caraïbe (SHOCS), en tirant ainsi profit des capacités et des synergies créées entre ces interventions.*

*MEXIQUE: Ces deux activités semblent se chevaucher. Il serait plus utile de convoquer un seul colloque avec des experts, où seraient traités aussi bien ce qui concerne le cadre de Sendai que l’identification d’activités clés. On pourrait aussi y présenter les autres projets en cours (GGIM, PITCA, SHOCS) pour le cas où il y aurait des recommandations pouvant être en synergie avec les activités que l’AEC réalise déjà.*

*COLOMBIE : (4.6)* ***Etablir un mécanisme permettant de partager des expériences et de générer des processus d’approfondissement en matière de Gestion des risques, avec certification universitaire.***

*CUBA : 4.5.2 ~~Convoquer~~ Le Symposium d’experts ~~régional~~ sur la Vulnérabilité. Améliorer la résilience de la région face aux aléas naturels en identifiant les principales activités à être menées par les agences de gestion des catastrophes ~~et le gouvernement.~~*

*Cuba :* ***Note:*** *Nous recommandons de placer cette action indépendante avant celle qui précède, ce serait le point 4.2.*

**5. COMMISSION DE LA MER DES CARAIBES**

La Commission de la mer des Caraïbes reste consciente de son engagement à l’égard de la préservation de la mer des Caraïbes en tant que patrimoine commun et de la nécessité de continuer les efforts vers sa reconnaissance comme Zone spéciale dans la perspective du développement durable.

**5.1 Définition de la Zone spéciale dans la perspective du développement durable**

Sur la base des résultats de la consultation, et avec l’appui de la sous-commission juridique, scientifique et technique, la Commission a l’intention de faire progresser le dialogue entre les Pays Membres afin de définir les démarches nécessaires pour obtenir la reconnaissance de la mer des Caraïbes comme zone spéciale protégée dans la perspective du développement durable.

*JAMAÏQUE : Nous soutenons l’énoncé du paragraphe 5.1 et nous souhaiterions qu’il y ait un échéancier clair pour le ‘dialogue’ entre les Etats membres de l’AEC, qui fournira lui-même un clair énoncé de la manière dont nous voulons procéder pour avancer dans cette initiative, aussi bien au sein de l’AEC, qu’en assurant le soutien d’autres Etats membres de la communauté internationale via les mandats émanant de la résolution biennale au Deuxième Comité de l’AGNU.*

**5.2 Suivi du Symposium de la Commission de la mer des Caraïbes**

Continuer à mettre en œuvre les recommandations essentielles qui ont été développées lors du premier Symposium de la mer des Caraïbes et discutées à la XXI Réunion Ordinaire du Conseil des Ministres :

5.2.1Développer une réponse coordonnée de la Grande Caraïbe en face de la menace des algues Sargasses, l’invasion du poisson-lion et l’érosion côtière. Faciliter la collaboration avec la République française sur la proposition du plan de travail pour lutter contre la menace des algues Sargasses.

*CUBA :* *remplacer par : 5.2.1 Projet de “Stratégie de contrôle et suivi du poisson lion dans la Caraïbe pour atténuer son impact écologique exacerbé par les effets du changement climatique”.*

*CUBA : 5.2.2 Projet intitulé “Faire face à la menace des algues marines sargasses et contribuer à leur contrôle sur les côtes de la mer des Caraïbes”.*

*TRINITE ET TOBAGO souhaitent faire part de leur soutien au Plan d’action concernant l’invasion d’algues sargasses ; il est non seulement opportun et indispensable, mais constitue une question cruciale qui influe sur le bien-être social, économique et environnemental de Tobago. On suggère d’utiliser le mécanisme ACP pour soutenir la collaboration avec les pays africains concernés afin de faciliter la prévision et la collaboration continentales car il semble que certaines côtes africaines aient aussi été touchées.*

*En ce qui concerne l’érosion des côtes, Trinité et Tobago soutiennent vigoureusement l’application de mesures spécifiques pour faciliter la protection des côtes ainsi que l’utilisation de barrières naturelles et le partage des meilleures pratiques associées. Trinité et Tobago appuient également les stratégies de gestion et contrôle de l’invasion de poisson lions et les efforts de collaboration des partenaires régionaux*

**5.3** *CUBA***: Réunion ~~annuelle~~ d’experts pour améliorer le dialogue entre les scientifiques et les décideurs politiques**

Organiser tous les ans un symposium et/ou des ateliers de travail entre les experts et les fonctionnaires du gouvernement responsables pour la gestion et l’étude des enjeux qui sont liés à la durabilité de la mer des Caraïbes dans le cadre du changement climatique et qui constituent des menaces émergeantes pour la vie du peuple caribéen.

*CUBA : Organiser la deuxième version du colloque de la Commission de la mer des Caraïbes pendant cette période triennale avec la participation d’ experts et les fonctionnaires du gouvernement responsables pour la gestion et l’étude des enjeux qui sont liés à la durabilité de la mer des Caraïbes dans le cadre du changement climatique* et qui constituent des menaces émergeantes pour la vie du peuple caribéen.

**5.4 Base de données de la Commission de la mer des Caraïbes**

La création d’une base de données qui centralise et dissémine des informations pertinentes sur les grandes menaces pour la durabilité de la mer des Caraïbes.

*TRINITE ET TOBAGO soutiennent la création de la Banque de données de la Commission de la mer des Caraïbes et demandent instamment que la Commission de la mer des Caraïbes développe des synergies avec d’autres projets/initiatives régionaux engagés dans des activités analogues pour réduire la duplication des efforts et assurer une meilleure mobilisation des ressources financières et des compétences.*

*JAMAÏQUE : Le gouvernement de la Jamaïque n’a aucune objection concernant les dispositions ou propositions énoncées dans cette section du programme d’action. Nous appuyons les appels permanents des Etats membres de la communauté caribéenne à déclarer la Mer des Caraïbes comme une zone spéciale dans le contexte des délibérations aux Nations Unies. En effet, ils ont cherché à faire prévaloir l’initiative par le biais de la résolution biennale sur la matière, qui est déposée au Deuxième Comité de l’Assemblée générale de l’ONU. Nous soutenons l’énoncé du paragraphe 5.1 et nous souhaiterions qu’il y ait un échéancier clair pour le ‘dialogue’ entre les Etats membres de l’AEC, qui fournira lui-même un clair énoncé de la manière dont nous voulons procéder pour avancer dans cette initiative, aussi bien au sein de l’AEC, qu’en assurant le soutien d’autres Etats membres de la communauté internationale via les mandats émanant de la résolution biennale au Deuxième Comité de l’AGNU.*

**6. CULTURE ET EDUCATION**

**6.1 ENCOURAGER LA COOPÉRATION EN MATIERE D’EDUCATION AVEC LES CENTRES UNIVERSITAIRES ET D’AUTRES INSTITUTIONS D’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA GRANDE CARAÏBE.** On s’efforcera de mener les actions suivantes:

6.1.1Encourager les recherches conjointes entre groupes de recherche des universités et d’autres institutions d’enseignement supérieur ayant un impact sur le développement socioéconomique et culturel de la Grande Caraïbe;

*JAMAÏQUE : Nous appuyons aussi l’idée des échanges virtuels. Les échanges de professeurs étudiants doit être aussi considéré dans le contexte des accords binationaux existants.*

*HONDURAS: On suggère la création d’un fonds pour financer ces recherches, ou de les inclure dans les activités à financer à l’aide de fonds de coopération.*

6.1.2 Etablir des centres de liaison pour la gestion de la mobilité dans chaque Etat associé. Il est important d’encourager les réunions entre ces centres de liaison pour organiser les convocations.

*MEXIQUE : ~~6.1.2 Etablir des centres de liaison pour la gestion de la mobilité dans chaque Etat associé. Il est important d’encourager les réunions entre ces centres de liaison pour organiser les convocations.~~*

*Il faut disposer de plus d’informations sur cette proposition. L’expérience prouve que pour assurer le succès de tout exercice en matière de mobilité des étudiants et/ou des professeurs il faut pouvoir compter sur des fonds destinés à couvrir le transport, les indemnités journalières et les bourses. Il serait plus prudent de se centrer, pendant cette période biennale, sur les deux autres actions qui n’impliquent pas de dépenses de fonds importantes.*

*COLOMBIE : 6.1.2 La Colombie propose la rédaction suivante:*

*Mettre en relation les points de contacts dans chaque pays chargés de la mobilité universitaire en vue de créer des synergies futures, qui contribuent à l'approfondissement des relations universitaires dans la Grande Caraïbe.*

6.1.3 Il importe de promouvoir la création de Chaires de la Grande Caraïbe dans chacun des pays membres, pour stimuler la recherche et les publications conjointes entre les Etats Membres sur des questions concernant le développement de la Grande Caraïbe.

**6.2 COOPÉRATION CULTURELLE**

Favoriser la mise en œuvre de programmes concrets et tangibles de coopération culturelle pour renforcer les espaces reconnus d’échanges culturels dans la Grande Caraïbe tels que foires aux livres, festivals et marchés d’art et autres manifestations culturelles, parmi lesquelles il convient d’insister sur le sport, vu sa capacité à promouvoir l’amitié entre les peuples de la Caraïbe, ainsi que l’édification d’identités collectives. On propose, en particulier ce qui suit:

6.2.1Consolider le Réseau de carnavals, vu le succès de sa création à Santiago de Cuba en juillet 2015. Les carnavals de la Caraïbe sont l’une des plus riches expressions culturelles des peuples de la Grande Caraïbe, un patrimoine inestimable et l’un des principaux instruments dont nous disposons dans notre processus d’obtention d’une identité commune. On propose, à titre de tâche spécifique pour 2016-17, de collaborer avec le Réseau en fonction de ce qui suit:

6.2.1.1 Organiser, dans le cadre des carnavals, des séminaires, conférences, foires aux libres et échanges aux fins de promouvoir la coopération et l’amitié entre les peuples.

*COLOMBIE : Il est proposé d'ajouter le paragraphe suivant:*

*6.2.1.2 Accueillir la prochaine Réunion des Carnavals des Caraïbes qui aura lieu en février 2017 en Colombie, dans le cadre du Carnaval de Barranquilla. L’objet de ce paragraphe est d’accorder plus d'importance à la prochaine Réunion des Carnavals des Caraïbes, en tant qu'expression de la grande diversité culturelle des peuples de la Grande Caraïbe.*

6.2.2 Créer la Bibliothèque virtuelle de la Grande Caraïbeoù seront représentées les œuvres fondamentales de la littérature de la région, en deux langues au moins pour celle de plus ample diffusion. Dans une première phase, elle disposera des textes traduits par Casa de las Américas de Cuba et d’autres institutions amies de la Grande Caraïbe désireuses de collaborer à cette initiative. A cette fin, on créera une page WEB de très haute qualité pour la bibliothèque virtuelle où les textes seront à la libre disposition de tous les étudiants, chercheurs et professeurs de la région.

*MEXIQUE : Demander plus d’informations sur la proposition de fonctionnement de cette bibliothèque, en particulier les questions de droits d’auteur. Au cas où le projet exigerait des ressources additionnelles, il vaudrait mieux se centrer, pendant cette période biennale, sur la consolidation du Réseau de carnavals de la Caraïbe et remettre la création de la bibliothèque virtuelle à une période ultérieure.*

*COSTA RICA : 6.2.2 Nous partageons pleinement cette proposition, mais nous pensons que d'autres points devraient être pris en compte comme, ceux de l'économie et de la culture, et les entreprises culturelles, en identifiant l'apport du secteur culturel au secteur qui est considéré le plus dynamique de l'économie contemporaine et du tourisme.*

**7. FONDS SPECIAL**

|  |
| --- |
| *CUBA****: 7.FONCTIONNEMENT DU FONDS SPECIAL*** |
|  |

**7.1** **Intensifier les activités et les réunions avec les bailleurs de fonds potentiels pour financer les** projets contenus dans le programme de travail pour la période 2016-2018. Positionner l’Association des Etats de la Caraïbe (AEC) face aux bailleurs de fonds internationaux en tant que partenaire exécuteur et administrateur de projets par l’entremise du Fonds Spécial. Les actions sont les suivantes:

|  |
| --- |
| *COLOMBIE :* ***7.1 Intensifier les activités et les réunions avec les bailleurs de fonds potentiels pour financer les*** *projets contenus dans* ***le plan d’action*** *pour la période 2016-2018. Positionner l’Association des Etats de la Caraïbe (AEC) face aux bailleurs de fonds internationaux en tant que partenaire exécuteur et administrateur de projets par l’entremise du Fonds Spécial. Les actions sont les suivantes:* |

|  |
| --- |
| *CUBA****: 7.1 Intensifier les activités et les réunions avec les bailleurs de fonds potentiels pour financer les*** *projets contenus dans le* ***Plan d’action de La Havane***  *pour la période 2016-2018. Positionner l’Association des Etats de la Caraïbe (AEC) face aux bailleurs de fonds internationaux en tant que partenaire exécuteur et administrateur de projets par l’entremise du Fonds Spécial. Les actions sont les suivantes:* |

* + 1. Poursuivre les réunions avec les bailleurs de fonds, un par un.

|  |
| --- |
| *CUBA : 7.1. 1 Poursuivre les réunions avec les bailleurs de fonds, un par un,* ***en particulier avec les pays Observateurs;*** |

* + 1. Participer à des réunions et manifestations contribuant aux objectifs de recherche de fonds du Fonds Spécial et doter l’AEC d’une plus grande visibilité en tant qu’administratrice de fonds et de coopération technique
    2. Structurer des alliances stratégiques avec des partenaires régionaux pour travailler conjointement.
    3. Encourager l’échange d’informations entre bailleurs de fonds
    4. Participer à des appels à proposition pour présenter les projets à des bailleurs de fonds potentiels

|  |
| --- |
| *COLOMBIE : 7.1.5 Participer à des appels à propositions de projets à des bailleurs de fonds potentiels* |

|  |
| --- |
| *CUBA :**7.1.5 Participer à des appels pour présenter les projets à des bailleurs de fonds potentiels.* |

**7.2 Organiser des activités et des réunions avec les bailleurs de fonds internationaux.** Réaliser une réunion pour organiser une table ronde des bailleurs de fonds et à partir de là établir des alliances stratégiques permettant de structurer un plan de travail conjoint et un financement pour les projets du programme de travail pour la période 2016-2018. Les activités sont les suivantes:

|  |
| --- |
| *CUBA :*Réaliser une réunion annuelle pour organiser une table ronde des bailleurs de fonds et à partir de là établir des alliances stratégiques permettant de structurer un plan de travail conjoint et un financement des projets du Plan d’action de La Havan**e** pour la période 2016-2018. Les activités sont les suivantes:   * + 1. ~~Organiser un forum avec les bailleurs de fonds potentiels pour présenter les initiatives de l’AEC (tous les 2 ans)~~ |

* + 1. Organiser un forum avec les bailleurs de fonds potentiels pour présenter les initiatives de l’AEC (tous les 2 ans)
    2. Définir les activités et les dates des réunions
    3. Identifier tous les bailleurs de fonds à inviter
    4. Organisation et exécution des activités et réunions

|  |  |
| --- | --- |
| *MEXIQUE : Demande plus d’informations sur ces trois activites car elles semblent faire partie integrante de l’organisation du forum, et il ne serait donc peut-etre pas necessaire de les separer en tant qu’activites distinctes.*   |  | | --- | | ***CUBA :***  *7.3. Mettre en œuvre un projet de renforcement institutionnel de l’Unité des projets du Fonds Spécial pour la transformer en mécanisme efficace d’élaboration de projets et de gestion du financement international. Les actions sont les suivantes:*  *7.3.1 Elaboration du projet de renforcement institutionnel de l’Unité des projets et recherche de financement pour cela.*  *7.3.2 Recrutement de 2 autres experts restantes pour renforcer l’Unité des projets.*  *COSTA RICA 7.3.2 On estime qu'il faudra envisager la révision du budget afin de déterminer s’il existe des fonds disponibles pour ce recrutement et de définir à la fois le statut de la Directrice du Fonds Spécial, car à la date actuelle, elle n'est pas inclut en tant que partie du personnel de l’organisation, mais en tant qu’une consultante*  *7.3.3 Validation des résultats du projet en Réunion du Conseil des Ministres et analyse de sa viabilité* | |

* 1. Canaliser le financement des bailleurs de fonds (en espèces ou sous forme de coopération technique) pour les projets du programme de travail de la période biennale 2016-2017 qui obtien draient du financement.

*8. HAITI : HYMNE DE L’ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAIBE:*

*8.1- Organiser un concours à l’échelle de la Grande Caraïbe en vue de doter l’AEC d’un hymne institutionnel (texte et musique) intitulé : «Ode à la Mer des Caraïbes», lequel serait entonné lors des cérémonies officielles de l’association.*

1. *FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA GRANDE CARAÏBE* 
   1. *Projet intitulé “Impact du changement climatique sur les côtes sableuses de la Caraïbe. Alternatives de contrôle”.*
   2. *Projet intitulé “Atténuation des effets du changement climatique sur les récifs coralliens de la Caraïbe: culture et propagation de coraux durs et d’oursins noirs pour la restauration des récifs”.*

*Note: Dans le cas du point 8.4, son propose d’unir les efforts avec ceux de la France autour de sa proposition pour affronter la menace des algues sargasses et introduire des actions pour leur contrôle.*

1. Bénéficiaires: Instituts/Services/Bureaux météorologiques et hydrologiques et agences de gestion des interventions en cas de catastrophe des petits Etats insulaires en développement (PEID) suivants: Antigua et Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Saint Christophe et Niévès, Sainte Lucie, Saint Vincent et les Grenadines, Suriname et Trinité et Tobago [↑](#footnote-ref-1)